

RANDONNEE PEDESTRE

La Marguerite en Vallée du Lot

Dimanche 26 septembre 2021 à Laparade

Règlement et programme

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Lot-et-Garonne organise une manifestation de randonnée pédestre intitulée la Marguerite en Vallée du Lot.

Les circuits proposés ne seront utilisés que le jour de cette manifestation.
par respect de certaines zones empruntées qui sont privées.

Il s'agit d'une manifestation à allure libre, sans compétition ni classement, dans le strict respect du code de la route, des contraintes sanitaires définies au niveau national et au niveau départemental par les arrêtés préfectoraux.

Accueil et circuits :

- L'accueil et les départs se feront à la salle des fêtes de Laparade
 - boucle de 8 km départs à 9H30
 - boucle de 11 km départs à 9h30
 - boucle de 20 km départ 8h00
 - boucle de 26 km départ entre 8h00
 - boucle de 40 km, départ de 8h00.
 - chasse aux trésors : départ 10h00 et 14h00

Les circuits seront sur- balisés avec de la rubalise de couleur différente. Les serre-files seront présents sur tous les circuits, aucun départ ne sera autorisé après les heures indiquées ci-dessus.

Ravitaillements :

- Accueil café à la salle des fêtes de Laparade pour tous les participants.
- 1 ravitaillement sur le 20 km
- 2 ravitaillements sur le 26 km
- 3 ravitaillements sur le 40 km,
- Collation à l'arrivée pour les 8 et 11 Km. Des rafraichissements seront prévus pour clôturer la journée.

Tarifs :

La participation est fixée à 6 € par personne – le dimanche 8€. Gratuité pour les moins de 12 ans. Les chiens ne sont pas admis.

- **Droit à l'image** : Tout participant autorise les organisateurs de la Marguerite en Vallée du Lot ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et

audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires.

- Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

Au niveau sécurité :

En agglomération : circuler sur les trottoirs et traverser les voies sur les passages protégés.

Hors agglomération : circuler sur les bas-côtés, suivre le balisage et respecter les consignes des animateurs.

- **Les boucles sont ouvertes de 8h00 à 17h00.**
- L'organisation se réserve le droit d'interrompre la randonnée aux personnes dont l'état de santé serait susceptible de les mettre en danger.
- La manifestation peut être annulée ou écourtée en fonction des conditions météorologiques et sanitaires.
- Les organisateurs sont identifiables par le port d'un brassard rouge (organisateur CDRP 47).
- La sécurité sur le parcours est assurée par des animateurs brevetés ou certifiés porteurs de brassards ou de gilets jaunes fluos, qui marchent avec les randonneurs ou qui sont postés aux points névralgiques du circuit et aux étapes.
- Des serre-files porteurs de brassards sécurisent le circuit et le ferment après le passage des derniers participants.
- Les mairies et les pompiers ont reçu toutes les informations sur la manifestation, carte IGN 1/25000^{ème} du tracé, avec des repères kilométriques. Le médecin du comité sera présent sur la manifestation.
- Une assurance « manifestation exceptionnelle », prise par le Comité Départemental, est valable pour toutes les manifestations entre le 1 janvier 2021 et le 31 décembre 2021.
- Respect de l'environnement : ne rien jeter sur la voie publique ni sur les chemins.
- Chaque participant devra se munir d'une gourde personnelle (celle-ci sera remplie aux ravitaillements).
- L'équipement du randonneur doit être adapté aux conditions climatiques ainsi qu'aux différents états des sols parcourus.

L'inscription à la manifestation vaut acceptation du présent règlement. Il sera affiché au départ de la randonnée, ainsi qu'à chaque étape...